



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès



Gestion de la fin d'année universitaire 2019/2020
et de la rentrée universitaire 2020/2021 sous Covid-19

Mode opératoire de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès

Version 3.0 : 29 Août 2020

Versions précédentes :

Version 1.0 : 09 août 2020
Version 2.0 : 19 août 2020
Version 2.1 : 26 août 2020

Références :

- Protocole cadre « Mode opératoire de gestion de fin d'année universitaire 2019/2020 et la rentrée universitaire 2020/2021 sous Covid-19 » MESRS.
- Arrêté n°453 du 15 juillet 2020 portant création d'une cellule centrale et de cellules locales de suivi de clôture de l'année universitaire 2019-2020 et de la rentrée universitaire 2020-2021.
- Note n° 866 du 16 août 2020 portant reprise des activités pédagogique pour clôturer l'année universitaire 2019/2020
- Arrêté n° 633 du 26 août 2020 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période COVID-19 au titre de l'année universitaire 2019-2020

Sommaire



- 1- Préambule.
- 2- Répartitions des effectifs des étudiants de graduation par faculté et par sites géographiques.
- 3- Reprise du travail des ATS et des contractuels : 16 août 2020.
- 4- Reprise du travail des enseignants : 23 août 2020.
- 5- Maintien et renforcement des enseignements à distance (EAD).
- 6- Réorganisation des enseignements et révisions en présentiel.
- 7- Planning général de la reprise des activités pédagogiques.
- 8- Evaluations.
- 9- Orientation et inscription des nouveaux bacheliers.
- 10- Normes à respecter.
- 11- Œuvres universitaires.
- 12- Mesures sanitaires.

1. Préambule

Par décision n° 69 du 29 juillet 2020 portant création de la cellule locale de suivi de la clôture de l'année universitaire 2019-2020 et de la rentrée universitaire 2020-2021 de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès, notamment son article 03, ladite commission est constituée comme suit :



Nom & Prénom(s)	Qualité
MEGHACHOU Mourad	Recteur et président de la commission
TOUMI Ahcène	Secrétaire général
FELLAH Mohammed-Karim	Vice-recteur chargé de la planification, de l'orientation et de la prospective
MOUEDDENE Kada	Vice-recteur en charge de la pédagogie
BOUZIANI Merahi	Vice-recteur chargé de la post-graduation
KADOUN Abdedaïm	Vice-recteur chargé des relations extérieures
BABA AHMED Abderrezak	Doyen de la faculté de Médecine
DAHAOUI Toufik	Directeur des œuvres universitaires Sidi Bel-Abbès
ABABOU Djillali	Directeur des œuvres universitaires Sidi Bel-Abbès centre
AFIF née KADI Warda	Coordinatrice de l'unité de prévention sanitaire- Œuvres universitaires
KHORSI Nadia	Coordinatrice de l'unité de prévention sanitaire - Université
AMERI Mohamed	Représentant des enseignants, Secrétaire général de section syndical du FNESRS, Sidi Bel-Abbès
BEHILIL Abderrezak	Chargé de l'information et de la communication
KREBICHE Mohamed	Représentant des travailleurs, coordinateur des sections syndicales des travailleurs-UGTA
LARBI Omar	Représentant des étudiants : REAL
BELMAKHFY Madjid	Représentant des étudiants : UGEL
TIBRI Mahieddine	Représentant des étudiants : VNEA

Cette cellule locale a pour missions :

- Elaborer un protocole spécifique à chaque établissement relatif à la reprise des activités pédagogiques qui doit s'inscrire dans les dispositions du protocole cadre.
- Suivre l'exécution du protocole spécifique.
- Coordonner et se concerter avec les autorités locales en ce qui concerne les questions inhérentes aux mesures sanitaires.

En plus du protocole cadre du MESRS et de l'arrêté 453 cités en référence, les dispositions du mode opératoire de l'université Djillali Liabès ont été élaborées :

1. sur la base des courriers du Secrétaire Général du MESRS :

- n° 683/SG/2020 du 19/07/2020 portant la gestion sous Covid-19.
- n° 719/SG/2020 du 26/07/2020 portant sur le suivi de l'opération de clôture de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la rentrée universitaires 2020/2021.
- n° 720/SG/2020 du 26/07/2020 portant sur le suivi de l'opération de clôture de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la rentrée universitaires 2020/2021 et l'installation effective de la cellule locale.
- n° 866 du 16 août 2020 portant reprise des activités pédagogique pour clôturer l'année universitaire 2019/2020

2. et conformément aux recommandations des membres du conseil de direction et du comité local de suivi :

- Réunion de conseil de direction en date du 12/07/2020 : Organisation de la reprise des enseignements le 23 août.
- Réunion du conseil de direction en date du 19/07/2020 : Compte rendu de la réunion du 12/07/2020.
- Réunion du conseil de direction en date du 27/07/2020 : Préparation de la reprise des enseignements 2019/2020.
- Installation du comité local de suivi en date du 29/07/2020 : premières discussions.
- Réunion du conseil de direction en date du 03 /08/2020 : expression de l'état de besoins en produits de lutte contre la COVID-19.
- Réunion du conseil de direction en date du 05/08/2020 : Reprise pédagogique et finalisation de l'expression de l'état de besoins en produits de lutte contre la COVID-19
- Réunion du comité de suivi en date du 06/08/2020 : finalisation du protocole spécifique de l'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès.
- Réunion de conseil de direction en date du 17/08/2020 : Mise en œuvre de la note n° 866 du 16 août 2020 portant reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année universitaire 2019/2020
- Réunion de conseil de direction en date du 27/08/2020 : Mise en œuvre de l'arrêté n° 633 du 26 août 2020 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période COVID-19 au titre de l'année universitaire 2019-2020



2. Répartitions des effectifs des étudiants de graduation par faculté et par sites géographiques

L'université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès est constituée essentiellement de neuf (09) facultés et de douze (12) cités universitaires dont la gestion est répartie entre deux (02) Directions des Œuvres universitaires (DOU Sidi Bel-Abbès et DOU Sidi Bel-Abbès Centre).

Les facultés ont la particularité d'être étalées sur la ville en huit (08) sites, et ce, mis à part, les autres sites abritant la bibliothèque centrale, le centre des laboratoires de recherche, le rectorat et l'ex Habitat (structure utilisée par l'UFC).

Avantage : Les étudiants sont éparpillés sur les sites. Evitement de grande concentration.

Site	Faculté	L1	L2	L3	M1	M2	TOTAL
1-Campus	Génie Electrique		397	311	359	281	1348
	Sciences Humaines et Sociales	752	770	736	735	526	3519
	Langues, Lettres et Arts	804	697	753	1101	667	4022
2-Haï Sidi Djilali	Technologie	671	362	298	363	397	2091
3-Haï El Houari	Droit et Sciences Politiques	538	409	321	591	279	2138
4-Haï Gambetta+ 5- Route d'Oran	Sciences Exactes	393	233	180	232	244	1282
6-Ex ITMA	Sciences de la Nature et de la Vie	689	689	428	502	407	2715
7-Haï Beni Ammeur	Sciences Economiques, Sciences de gestion et commerciales	1117	824	739	749	772	4201
	Total	4964	4381	3766	4632	3573	21316



Faculté de Médecine

Site	Filière	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	Total
8-HaïMadinaMounaoura	Médecine	376	322	390	520	555	307	289	2759
	Pharmacie	127	111	178	226	209	138	/	989
	Médecine Dentaire	87	66	96	122	104	87	/	562
	Total	590	499	664	868	868	532	289	4310

Les cités universitaires

Gestion	Nom de la cité	Places théoriques	Occupants
DOU Sidi Bel-Abbès - Centre	Attar Belabbès (ex-Habitat)	1200	Garçons
	08 mai 1945 (site 1)	2000	Filles
	Bouloum Mohamed (site 2)	1000	Filles
	Rahmani Miloud (site 3)	1500	Filles
	Boussekrane Wafia (site4)	2000	Filles
	Zerouki Mimouna (site 5)	2000	Filles
DOU Sidi Bel-Abbès	Essilm	500	Garçons
	Ibn Rochd	2100	Garçons
	Hassiba Benbouali	2000	Filles
	Zirout Youcef	1000	Garçon
	19 mai 1956	1500	Filles
	Khawarizmi	990	Filles
	Ahmed Beddad	450	Fermée

3. Reprise du travail des ATS et des contractuels : 16 août 2020

- Opération de nettoyage et de désinfection par les agents de service.
- Affichage, sur les sites web des facultés, sur les réseaux sociaux, et sur tout autre support, des emplois du temps des cours en présentiel ainsi que les listes nominatives des étudiants par groupes (subdivision des groupes).
- Organisation par les facultés des groupes des ATS réquisitionnés pour faire partie du dispositif sanitaire.
- Charger les ATS réquisitionnés par des tâches précises, exemple :
 - ✓ Aider le personnel des moyens à superviser la réalisation des tâches,
 - ✓ Sensibiliser les étudiants sur la distanciation et le non regroupement,
 - ✓ Participer à des campagnes d'information,
 - ✓ Tenir des registres de présences des agents de service,
 - ✓ Être des agents de liaison entre les services de sécurité et les médecins en cas de détection de cas suspects (étudiants fiévreux) lors des mesures de températures,
 - ✓ Former les agents de sécurité à la prise de température par les thermomètres frontaux,
 - ✓ ...etc.

4. Reprise du travail des enseignants : 23 août 2020

- Signature du procès-verbal de reprise en ligne avec engagement des enseignants à continuer les activités pédagogiques à distance.
- L'administration doit s'assurer que chaque enseignant ait son emploi du temps individuel.

5. Maintien et renforcement des enseignements à distance (EAD)

- Maintenir l'organisation des enseignements à distance (cours et TD) surtout en ce qui concerne les cours des unités transversales et de découvertes. Pour les cours fondamentaux, prévoir un mode hybride (présentiel/EAD)
- Prévoir, si possible, des espaces internet à la disposition des étudiants dans le strict respect des conditions sanitaires (distanciation physique, port du masque et



désinfection régulière des espaces et des équipements). Ces dispositions concernent les facultés ainsi que les résidences universitaires.

- Continuation des cours exclusivement à distance pour les étudiants en clinique de la faculté de médecine

Charger le centre des systèmes et des réseaux et d'enseignement audiovisuel d'accompagner et de former en cas de besoin les enseignants aux techniques d'EAD.

6. Réorganisation des enseignements et révisions en présentiel

- Selon la note 866 datée du 16 août 2020 émanant de Monsieur le Secrétaire Général du MESRS, toutes les activités pédagogiques en présentiel **sont suspendues jusqu'à nouvel ordre**
- Les chefs de département, en coordination avec les vices-doyens de la pédagogie et avec les responsables de domaines et des filières, le cas échéant, élaborent les emplois du temps par vague. **Ces derniers restent valables et seront applicables dès la date autorisée par le MESRS.** Ils tiendront compte des dispositions suivantes :
 - 1 heure de cours au lieu de 1h30
 - 1 heure de TD au lieu de 1h30
 - 2 heures de TP au lieu de 3h00
 - 16 étudiants par salle de 50 m²
- Les listes nominatives des étudiants par groupes (subdivision des groupes) doivent être clairement affichées sur les sites web des facultés, sur les réseaux sociaux et sur tout autre support.
- Une copie des emplois du temps doit être envoyée au vice-recteur chargé de la pédagogie avant le 16 août 2016, lequel doit vérifier le respect des consignes ci-dessus.
- Les enseignements et les révisions en présentiel doivent respecter les gestes barrières (port du masque, distanciation physique et désinfection des lieux).
- Les enseignements à distance concernent les doctorants à partir du 23 août 2020.
- Les soutenances de doctorat en ligne sont vivement encouragées.
- Les enseignements et révisions en présentiel en complément aux enseignements à distance concernent les étudiants de graduation selon le planning ci-dessous.
- Les comités pédagogiques peuvent adopter des modes d'évaluation des mémoires de Master : (arrêté n° 633 du 26 août 2020 ci-dessus)
 - Soutenance en présentiel
 - Soutenance en ligne par visioconférence
 - Evaluation du mémoire par l'encadrant et deux examinateurs
- En aucun cas, les absences des étudiants ne sont comptabilisées.
- En fonction des matières et des situations spécifiques à chaque filière et après avis des équipes de formation, il y a lieu de préconiser l'organisation des TP :
 - A distance, par simulation avec remise des comptes rendus par voie électronique.
 - En présentiel, quand cela est nécessaire et dans le respect strict des normes de distanciation et des mesures sanitaires.
 - Encourager la possibilité d'enregistrement des séances de TP réalisés en démonstration par des enseignants et les mettre en ligne. L'étudiant peut ainsi suivre le TP et fournir en ligne ses comptes rendus.

7. Planning général de la reprise des activités pédagogiques

La reprise des enseignements à distance dès le 23 août 2020 concerne tous les cycles de formations

- **Reprise des étudiants inscrits en M2 et en doctorat** (master 2 et doctorat) :

Du 23 août au 30 septembre : Poursuite des travaux de recherche et des soutenances de doctorat et des mémoires de master.

A partir du 06 septembre 2020 : Examen de rattrapage pour les étudiants M2

- **1^{ère} vague : Reprise des étudiants inscrits en L1 :** (1^{ère} année Licence) : **4964 étudiants**

Un nouveau planning des enseignements en présentiel sera communiqué après l'accord du MESRS

- **2^{ème} vague : Reprise des étudiants inscrits en L2 :** (2^{ème} année Licence) : **4381 Etudiants**

Un nouveau planning des enseignements en présentiel sera communiqué après l'accord du MESRS

- **3^{ème} vague : Reprise des étudiants inscrits en L3 et M1** (3^{ème} année licence et 1^{ère} année Master) **8398 étudiants**

Un nouveau planning des enseignements en présentiel sera communiqué après l'accord du MESRS.

Les étudiants doivent quitter leurs chambres à la fin de la période des enseignements en présentiel selon le planning des vagues.

Faculté de Médecine : 1^{er} et 2^{ème} cycle

Reprise des enseignements :

- A partir du 23 septembre 2020 : Reprise des Enseignements à Distance pour les étudiants inscrits en pharmacie (1^{ère} à 5^{ème} année) et les étudiants inscrits en médecine dentaire (1^{ère} à 5^{ème} année).
- A partir du 23 septembre 2020 : Reprise des Enseignements à Distance pour les étudiants en cycle pré-clinique de médecine (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année).
- Cycle Clinique : (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année médecine)
 - 23 août au 1^{er} octobre 2020 : Reprise des Enseignements à Distance,
 - 04 au 10 octobre 2020, Révision.
- Internat
 - 7^{ème} année Médecine : du 30 août 2020 au 07 Janvier 2021.
 - 6^{ème} année Pharmacie : du 06 Septembre au 30 Octobre 2020.
 - 6^{ème} année Médecine dentaire : du 06 Septembre au 30 Octobre 2020.



Les examens : seront programmés ultérieurement dès la communication, par le MESRS, de la date de reprise des activités pédagogiques en présentiel.

8. Evaluations

- Les évaluations et la progression des étudiants se feront conformément à l'arrêté n° 633 du 26 août 2020 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière d'organisation et de gestion pédagogiques, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période COVID-19 au titre de l'année universitaire 2019-2020
- Les évaluations (examens) se dérouleront également par vague (en utilisant toutes les formes et en impliquant les instances pédagogiques pour l'organisation des examens des deux sessions normales et de rattrapages).
- **Le planning des examens sera communiqué ultérieurement**
- La durée des épreuves est écourtée à 1h00
- Les évaluations doivent tenir compte des enseignements réellement données. Les équipes de formations tiendront compte de l'état psychologique des étudiants.
- Les délibérations à organiser suivent l'ordre chronologique du déroulement des examens.
- **La rentrée universitaire 2020/2021 sera programmée ultérieurement :** Portes ouvertes sur notre université en mode virtuel : site web de l'université, prospectus, vidéos démonstratives, réponses aux questions.

9. Orientation et inscription des nouveaux bacheliers

- Portes ouvertes sur notre université en mode virtuel : site web de l'université, prospectus, vidéos démonstratives, réponses aux questions des bacheliers en ligne
- Procédure d'orientation et de préinscription à distance.
- Inscription des étudiants sur une dizaine de jours au lieu de cinq (05) jours habituels pour éviter la concentration de personnes.

10. Normes à respecter

Il faut respecter strictement, dans tous les locaux dédiés à la pédagogie (Amphis, salles de cours et laboratoires de TP), la norme cadre de 16 étudiants par 50m².

- Désinfecter périodiquement les locaux pédagogiques et administratifs.
- Assurer l'aération et l'hygiène des locaux.
- Assurer la disponibilité de l'eau et du savon dans les sanitaires.
- Réglementer la circulation au sein des campus et des résidences universitaires.
- Interdire les regroupements.
- Obligation du port du masque et du respect de la distanciation sociale physique par toute la communauté universitaire.
- Démultiplication des points de lavage des mains (point d'eau) à l'extérieur avec distributeur de savon.
- Prise de température à l'accès des sites universitaires des facultés clôturées et à l'accès des blocs pédagogiques et administratifs des facultés de campus.
- Conduite à tenir lors de la mesure de la température :
 - Température inférieure ou égale à 37°, la personne peut accéder aux structures universitaires.
 - Plus de 37° : la personne doit rester au repos et à l'ombre 5 à 10 mn. Une autre mesure de température doit être prise :



- Inférieure ou égale à 37,5 ° : la personne peut accéder aux structures universitaires.
- Plus de 37,5° : appeler une ambulance de la protection civile s'il s'agit des facultés ou accompagner l'étudiant à l'unité médicale et préventive (UMP) s'il s'agit des résidences universitaires.
- Interdiction d'accès des étrangers. Les services de sécurité doivent jouer leur rôle en vérifiant les cartes des étudiants, le cas échéant.
- Mise à disposition du gel hydro-alcoolique par des distributeurs à pédale.
- Mettre en place un système d'affichage et d'information qui rappelle les consignes de prévention.

11. Œuvres universitaires

- Les normes d'occupation des **chambres** universitaires
 - 6 m²/étudiant
 - 12 m² / 2 étudiants
 - 18 m² / 3 étudiants
- Les résidences doivent, tant que possible, mettre à disposition des étudiants des espaces de connexion internet
- Interdiction d'accès des étrangers. Les services de sécurité doivent jouer leur rôle en vérifiant les cartes des étudiants.
- Les étudiants doivent quitter leurs chambres à la fin de la période des enseignements en présentiel selon le planning des vagues.
- **L'administration universitaire se charge de communiquer la liste nominative des étudiants de chaque vague aux deux directions des œuvres universitaires pour leur prise en charge.**
- **La restauration** préconisée est du type « à emporter » dans des boîtes ou à défaut dans des ustensiles personnels.
- La distribution des repas se fait dans le cadre des normes sanitaires.
- Les horaires de distribution des repas doivent être suffisamment étalés pour une bonne gestion des flux des étudiants.
- **Le transport** : respecter une charge maximale de 25 étudiants par grand bus avec plusieurs rotations en adéquation avec les emplois du temps.
- Désinfecter les bus de l'intérieur après chaque rotation.



12. Mesures sanitaires

- Les unités médicales et de prévention (UMP) doivent veiller à la première prise en charge de l'étudiant qui présenterait quelques signes de la maladie.
- Une formation complémentaire sera assurée avant le 23 août 2020 à l'ensemble des médecins des résidences universitaires et de l'université (une vingtaine au total). Cette formation aidera les médecins à la prise en charge d'éventuels étudiants malades par la COVID-19.
- Les cellules d'écoute et d'aide psychologique ont un rôle important à jouer dans la prise en charge de la communauté universitaire.

Le présent mode opératoire reste dynamique et peut être enrichi.

Une version en langue arabe est également disponible.